Document justificatif à fournir à l'opérateur conformément à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) N°834/2007

CERTIFICAT DE CONFORMITE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

1-Numéro du document : N°FR-BIO-15/2021/A03M171D/1

2-Nom et adresse de l'opérateur

MONSIEUR THOMAS PARSY Ferme de Carmintran 430 route de Carmintran 73800 PLANAISE

Activité principale : Producteur

3-Nom, adresse et numéro de code de l'autorité/organisme de contrôle :

ALPES CONTRÔLES

Certification

Bureau Alpes Contrôles 3 Bis Impasse des Prairies ANNECY LE VIEUX 74940 ANNECY

Agréé par l'INAO sous le numéro FR-BIO-15

4- Catégories de produits/activité, surface :

Végétaux et produits végétaux :

Légumes frais plein champ (Ail, Artichaut, Aubergine , Betterave, Blette, Brocolis, Cardon, Carotte, Choux divers, Concombre, Cornichon, Courge, Courgette, Echalote, Epinard, Fenouil, Fèves, Haricot, Jeune Pousse, Melon, Navet, Oignon, Okra, Tomatillo, Pastèque, Pois, Poireaux, Poivron , Pomme de terre, Rhubarbe, Potimarron, Roquette, Salade, Tomate, patate douce, moutarde, sarriette, poivrier, piment, panais) Légumes frais sous abris

Plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (PAM : Aneth, Basilic, Ciboulette, Coriandre, Marjolaine, Menthe, Persil, romarin, Thym, rue, verveine, sauge, oseille, cerfeuil, origan,)

Asperges

Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a. (Cassis, Groseille, Caseille, Noisetier, Mûrier, Prunier, Pommier, Myrtille, Noisetier, Figuier, Houblon)

Raisin de table

Prairie permanente Blé tendre (BTH, Hiver) Sarrasin (SRS) Pois chiches, secs (PCH) Pommes de terre (hors féculi

Pommes de terre (hors féculière) (PTC) Prairie temporaire

Produits Transformés :

Mouture de farine

Farine Sarrasin

5- Définis comme :

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique Biologique Biologique Biologique

Biologique

Process conforme au mode de production biologique

Biologique

6-Période de validité Du 14/05/2021 Au 30/06/2022 7-Date du contrôle Le 23/04/2021

8-Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement CE N°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05/01/2010. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et défini par la circulaire afférente de l'INAO.

ANNECY, Le 31/05/2021

Directeur Général Arnaud BUSQUET

COFFRICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES
Accréditation n° 5-0539

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

CERT R3/Version 20210127